

À peine la loi alimentation votée, déjà contournée ?

© 04/10/2018 |  Terre-net Média

À peine votée la loi alimentation, vont débiter la semaine prochaine les négociations commerciales entre distributeurs, agriculteurs et industriels, dans un flou tel que certains imaginent déjà le moyen d'en contourner les principales mesures.



Les « projets d'ordonnances créent des préoccupations légitimes chez les distributeurs » selon Laurent Vallée (©Terre-net Média)

Lan dernier, ces négociations annuelles, qui se tiennent traditionnellement de la mi-octobre jusqu'à fin février, « ont été parmi les pires et celles de 2019 commencent déjà dans la frustration », a lancé Richard Panquiaux, le directeur général de l'**Ilec** (Institut de liaisons et d'études des industries de consommation).

Richard Panquiaux, qui représente les industries alimentaires de marques nationales, s'exprimait lors d'une conférence organisée mercredi par le magazine spécialisé LSA. Ces propos posent l'ambiance de négociations qui s'annoncent non seulement tendues mais compliquées par la loi. Cette loi votée mardi est censée **permettre aux agriculteurs d'être mieux rémunérés** en intégrant dans les prix, leurs coûts de production, mais le texte est jugé décevant par les acteurs des métiers concernés. « On est tous en train de vivre un grand moment », a dit de son côté, déclenchant des rires parmi les participants à cette même conférence, Jean-Christophe Grall, l'associé-gérant du cabinet d'avocats Grall&Associés. La loi votée mardi « décevait certainement », annonce pour sa part Laurent Vallée, le numéro 2 du groupe Carrefour, d'autant plus que les « projets d'ordonnances créent des préoccupations légitimes chez les distributeurs ».

Annoncées pour la semaine prochaine, ces ordonnances portant sur le relèvement de 10 % du seuil de vente à perte (SRP) et l'encadrement des promotions « peuvent donner le meilleur comme le pire », estime encore Richard Panquiaux. Un scénario pessimiste que refuse Dominique Chargé, de Coop de France : « Soyons responsables et créatifs ! Si on ne l'est pas, ce seront les agriculteurs qui trinqueront, et ça n'est plus acceptable ».

Services de l'État à la peine

Avec les ordonnances à venir qui doivent encore être ajustées par des arbitrages gouvernementaux, même les services de l'État en perdent leur latin. Ainsi, invitée à la même conférence, la directrice générale de la Répression des fraudes, Virginie Beaumeunier, assaillie de questions, a eu du mal à rassurer les industriels présents. Avec des programmes promotionnels fixés six à huit mois à l'avance, « va-t-on devoir jeter des packs entiers de produits » étant donné que les promotions de type « un acheté, un gratuit » seront interdites ?, s'interroge un participant. « Vous n'aurez qu'à appliquer des stickers », lui rétorque la patronne de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Quant à la date d'application de ces ordonnances, sera-t-elle fixée au 1^{er} décembre, comme le souhaitent les syndicats agricoles, ou au 1^{er} janvier 2019, soit après les fêtes de fin d'année, comme le veulent les distributeurs ? « J'espère que le Gouvernement fera preuve de pragmatisme », répond-elle. Et quid des produits saisonniers - chapons après Noël, chocolats après Pâques - sur lesquels d'importantes réductions se faisaient jusqu'à présent pour écouler les stocks ? « C'est un sujet un peu compliqué », concède Virginie Beaumeunier.

Risque de pourrissement

Cette loi, déjà décevante pour les agriculteurs, va-t-elle virer au fiasco quand il s'agira de l'appliquer concrètement lors des négociations ? « On peut s'attendre à un certain nombre de recours devant le Conseil constitutionnel », avance Jean-Christophe Grall, pour qui des distributeurs songent déjà à en contourner les principales mesures. Thierry Cotillard, le patron d'Intermarché, qui s'était déjà fait remarquer par ses mégas promos à - 70 % sur le Nutella cet hiver, ne s'en cache d'ailleurs pas : « En 2019, nous aurons 50 ans et nous avons prévu un " business plan " très audacieux ». Quant à la date d'application de la loi, si elle n'est pas retardée au minima au 1^{er} janvier, « elle risque de poser de vraies difficultés opérationnelles », estime encore Jean-Christophe Grall. D'autant plus que, par rapport à 2018, le paysage côté acheteurs a profondément changé en raison des nombreuses alliances à l'achat passées cette année (Carrefour/Système U, Casino/Auchan/Metro/Dia).

Le nouveau président de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania), Richard Girardot, a ainsi mis en garde contre une poursuite de la « guerre de prix » entre distributeurs. « Si les comportements ne sont pas en ligne avec l'état d'esprit des EGA (états généraux de l'alimentation, ndr), qui ont précédé le vote de la loi) les négociations seront pourries », lâche Richard Panquiaux.